

**MAIRIE**  
**de**  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix sept le 23 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 17 février 2017.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse,

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Madame Karine BAZIN

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 25 JANVIER 2017
- 2 – Délibération : Transfert de la compétence urbanisme
- 3 – Délibération : Convention de mise à disposition de la DTT (urbanisme)
- 4 – Délibération : achat d'un défibrillateur
- 5 – Modification feuille de clôture du 14/12/2016
- 6 - Questions diverses

### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2 – DELIBERATION : TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la DTT n'assure plus l'instruction des dossiers d'urbanisme. La prise en charge conformément à la loi NOTRe de cette compétence peut être transférée à la Communauté de Commune. Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres l'éventualité de ce transfert et soumet au vote.

**Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité ce transfert de compétence.**

Afin de sécuriser les dossiers d'urbanisme et de réduire les coûts Monsieur le Maire propose de faire instruire les dossiers par les services du P.E.T.R., l'acceptation du permis de construire revenant à la commune.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette procédure.**

### **3- DELIBERATIONS CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DTT (URBANISME)**

En attendant la mise en place de la réforme ci-dessus la DTT propose une convention d'un an pour l'instruction des dossiers pour 2017. Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et mettre en œuvre cette convention.**

### **4 – DELIBERATION ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR**

Compte tenu des activités sportives fréquentes sur notre commune et de divers rassemblements regroupant de nombreuses personnes, l'acquisition d'un défibrillateur s'est avérée nécessaire. Monsieur le maire a reçu une proposition d'un appareil au prix de 1250 € H.T. garanti 5 ans.

Cet appareil devra être installé au centre du village, afin de faciliter l'accès aux divers centres d'activité.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour acquérir et installer ce matériel.**

### **5 – MODIFICATION FEUILLE DE CLOTURE DU 14 DECEMBRE 2016**

La délibération concernant le financement des travaux de la salle des fêtes avait été omise. La modification a été effectuée.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification et signe le nouvel arrêté de séance.**

### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Représentant CLET : MORLAAS-COURTIES Pascal .
- 2) Commission Impôts Directs Val de Gers : ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, CLAVEROL Odette, DESAINDES Claude.
- 3) SICTOM CENTRE Communauté de Communes de Val de Gers : titulaire : Bonnet Eric, suppléante : SAINT-VIGNES Maryse.
- 4) Formation sécurité : prendre contact avec Monsieur FURON de Lasséran.
- 5) VEOLIA : contacter l'organisme de l'eau pour savoir pourquoi seul la Barlangue d'en Haut n'est pas alimentée par le château d'eau de Saint Jean le Comtal.
- 6) Dépôt ordures sauvages Duffar : relancer le Secours Populaire pour l'enlèvement du dépôt sauvage.
- 7) Chauffage Eglise : le chauffage de l'église ne peut plus fonctionner. En conséquence faire une étude pour remplacer les brûleurs.

8) Location nacelle : prévoir la location de la nacelle au moins pour une journée pour effectuer divers travaux d'élagage à Arbéchan et au Hameau de la Gare ainsi que des travaux au toit de l'église.

9) Photocopieur : l'appareil en place à l'école est trop ancien pour bénéficier du contrat de maintenance. En conséquence il est proposé de transférer l'appareil actuel de la mairie et d'acquérir un nouvel appareil dont le coût de maintenance sera inférieur à l'actuel soit 150 € environ par mois.

10) Vidange des fosses septiques : Plusieurs entreprises ont été contactées. D'autres le seront dans les prochains jours. Actuellement suivant le cubage les tarifs évoluent entre 170 € (cuve 1500 l) à 220 € (cuve 4000 l).

11) Chemin d'Enjamounarie: La DIRSO doit prendre contact le 24/02/17 pour terminer les travaux.

12) Mise en place panneaux Plan de la Commune : Monsieur GIMENEZ a construit un support qui sera installé sur l'aire près de la marre aux abords de la nationale dès que Monsieur DESAINDES aura terminé les travaux de peinture. Un autre sera installé sur le mur de l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire,  
Eric BONNET